Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213501604-20260616-352025_B-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LOUTEHEL
35330

N°35 B/ 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement élu et légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal GUERRO.

DATE D'AFFICHAGE :
30/09/2025

Etaient présents :
ROUSSEL Céline, CORDUAN Frédéric,
CAUCHE Christian, BOUCARD Joël,
AUBERT ÉRIC, DRUAIS Benoît, ESLAN Vanessa

NBRE DE CONSEILLERS : 9
PRESENTS : 7

Etaient absents :
MAURY Carole excusée, CHEVAL Anne-Sophie,

Madame ESLAN Vanessa a été désignée secrétaire de séance.

ERREUR DE DATE : VALIDATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE-DAME DE PLÉLAN-LE-GRAND.

Monsieur Le Maire informe le conseil du coût de la participation de la commune aux frais de fonctionnement à l'école privée Notre-Dame de Plélan-Le-Grand pour 2 élèves en primaire en 2025-2026.

Le coût moyen Départemental est de **476 €** pour les primaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à effectuer le règlement pour les 2 élèves de Loutehel scolarisés en primaire en 2025/2026.

La commune versera à l'école Notre-Dame de Plélan-Le-Grand, **476 € x 2 = 952 €** pour les enfants en primaire en 2025/2026.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
P.GUERRO

